



ATTENTION

Horaire d'été du bureau municipal : du 23 juin 2014 au 29 août 2014. Les heures d'ouverture du bureau municipal seront de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi.

Congés fériés : Prenez note que le bureau municipal sera fermé MARDI, le 24 juin 2014 en raison de la fête nationale ainsi que MARDI, le 1er juillet 2014 pour la confédération.



Hôtel de ville:

297, 1re Avenue, Portneuf, Québec GOA 2Y0 www.villedeportneuf.com - Téléphone: 418 286-3844 - Télécopieur: 418 286-4304

Courriel: info@villedeportneuf.com TRAVAUX PUBLICS (urgence): 418 808-8084

LOISIRS:418 286-3844 poste 28 Courriel: loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS: 418 286-6966 SÉCURITÉ PUBLIQUE: 418 520-7471

EN CAS D'URGENCE: 911

À NOTER : le journal municipal, une voie de choix fera relâche en juillet. La prochaine parution du journal municipal est prévue le: 22 août 2014. Page 2

Une voie de choix





655 B, de l'Église Portneuf (Québec) G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532 Télécopieur : 418 286-4977

Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au : 418 286-3844



PUBLICITÉ—JOURNAL MUNICIPAL Coûts de publicité pour notre journal municipal, Une voie de choix

- Une (1) page (8½ x11) = 3 000.00\$ + taxes
- Une demi-page $(8\% \times 11) = 1500.00\$ + \text{taxes}$
- Un quart de page (8½x11) = 800.00\$ + taxes

Il est maintenant possible de faire une publicité occasionnelle en respectant les conditions précitées dans la politique (voir le site de la ville de Portneuf –www.villedeportneuf.com). La demande devra être faite 30 jours avant la date de tombée du mois où ladite publicité devra paraître.

- Une (1) page $(8\% \times 11) = 350.00\$ + \text{taxes}$ page couleur 500.00\$ + taxes
- Une demi-page $(8\% \times 11) = 200.00\$ + \text{taxes}$
- Un quart de page (8½x11) =130.00\$ + taxes

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La ville de Portneuf

^{*}La facturation se fera en janvier de l'année où débute telle publicité.

Page 3 Une voie de choix

Nelson Bédard Maire 418 286-3844 Poste 23

maire@villedeportneuf.com

Diane Godin Conseillère, poste #1

418 286-6543 Membre du comité culture et embellissement

Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf

Représentante de la ville à l'O.M.H.

dyaneg@globetrotter.net

Karine St-Arnaud Conseillère, poste #2

418 913-0568 Membre du comité consultatif d'urbanisme

Membre du comité culture et embellissement Représentante aux Haltes du Saint-Laurent

karine.starnaud@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin Conseillère, poste #3 418 286-6910 Maire suppléante

Représentante de la ville à la résidence Portneuvienne

Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Joëlle Genois Conseillère, poste #4

418 913-0808 Membre du comité culture et embellissement

Représentante achat local

joelle.genois@villedeportneuf.com

Esther Savard Conseillère, poste #5

418 286-3434 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-

Appalaches

Représentante achat local Représentante pour le DekHockey

Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile

esther.savard@villedeportneuf.com

Annick Leclerc Conseillère, poste #6

418 283-2226 Responsable des questions familiales et du volet aînés-loisirs

Représentante au comité de pilotage plan de développement durable

anick.leclerc@villedeportneuf.com

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE

GREFFE

SERVICE des TRAVAUX PUBLICS

Danielle M. Bédard poste 26
France Marcotte poste 24
Denis Dion poste 1

INSPECTION MUNICIPALE

SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE

Éric Savard (tél.: 418 520-7471)

SERVICE des LOISIRS

Anaïs Jardon poste 28

INSPECTION de la RACE CANINE Denise Charest (tél.: 418 286-6960)

Bibliothèque LE SIGNET Chantale Hamelin (418 286-6910)

Bibliothèque LA DÉCOUVERTE Johanne Savard (418 286-3509)

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 7 à 12h00 pour l'édition d'août <u>Le format Word est requis.</u>

Réalisation et mise en page : Nancy Provencher

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

- Dépôt du bordereau de correspondance •
- Adoption des procès-verbaux du 12 mai et du 26 mai 2014 •
- Adoption des comptes à payer : \$339 573.38 •
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme ٠
- **♦** Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Assemblée de consultation, projet de règlement ajoutant un usage dans la zone C-2 **♦**
- Adoption second projet ajoutant un usage dans la zone C-2 •
- Adoption du règlement établissant la tarification pour différents services rendus **♦**
- Adoption du règlement ajoutant un article aux règles de contrôle et de suivi budgétaires ٠
- Avis de motion, modifiant le pourcentage des pentes dans le secteur de Perthuis •
- Avis de motion, modification zonage créant une nouvelle zone dans les zones Ra-8 et Rb-5 •
- Avis de motion, modification zonage pour la superficie des bâtiments autorisés ٠
- Demande dérogation mineure, 28, rue des Oies-Blanches ٠
- Demande dérogation mineure, 781, rue Saint-Charles •
- Demande dérogation mineure, 175, rue de la Rivière **♦**
- Nomination de membres au Comité Culture et Embellissement •
- Achat d'un auvent au Carrefour municipal •
- Mandat WSP Canada, nouveau projet de tracé voie de contournement **♦**
- Mandat, offres de services pour le contrôle qualitatif et suivi environnemental ٠
- Signature protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf
- Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture **♦** de risques
- Inscription congrès, fonctionnaire désigné ٠
- Inscription au congrès de la F.Q.M. •
- Dépôt du rapport financier de l'OMH •
- Regroupement pour équité dans l'industrie cimentière québécoise ٠
- Réponse à la CPTAQ, dossier CPP





COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance ordinaire: lundi le 14 juillet 2014 à 19h30

DE PORTNEUF DU: 9 juin 2014

AVIS PUBLICS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens de la ville de Portneuf

QUE lors de la séance ordinaire du 9 juin 2014, le conseil de la ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 117-1 : «Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires».

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site internet à l'adresse <u>www.villedeportneuf.com</u>.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 juin 2014.

France Maccotte

France Marcotte, Greffière

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens de la ville de Portneuf

QUE lors de la séance ordinaire du 9 juin 2014, le conseil de la ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 155 : «Établissant la tarification pour différents services rendus».

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur notre site internet à l'adresse <u>www.villedeportneuf.com</u>.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 juin 2014.

France Marcotte, Greffière

France Marestle

Une voie de choix

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre la construction d'un atelier d'entrepreneur dans la zone C-2

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2014, le conseil de la ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de permettre l'usage atelier d'entrepreneur général et spécialisé dans la zone C-2» à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 9 juin 2014.

Ce second projet de règlement a pour but de permettre la construction d'un atelier d'entrepreneur en électricité dans la zone C-2.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zon<u>e visée</u>

Zones contiguës

C-2

I-1, Rc-3, Rb-5, Ra-8, Ra-7, C-1

Le plan permettant d'identifier la zone visée et la zone contiguë peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 30 juin 2014;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 9 juin 2014.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingtième jour de juin 2014.

France Macestle

France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLICS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 151 « Interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux » a été adopté à la séance ordinaire du 10 février 2014.

QU'un avis de motion fut donné le 13 janvier 2014.

QUE le directeur, monsieur Jean-François Saulnier, ing., du Ministère des Transports du Québec a émis l'approbation du règlement 151 en date du 23 mai 2014.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 20ième jour de juin 2014.

France Maccotte

France Marcotte, Greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2014, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 26, rue Lemay, portant les matricules 9973 03 8147 et 9973 03 7568.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de construire un garage de 87 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés, prescrit à l'article 7.2.4 du règlement de zonage numéro 116.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable à la demande.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 20 juin 2014.

France Marcotte, Greffière

France Macotte

INFORMATIONS

Promotion annuelle d'achat local

Le comité organisateur de cette campagne est fier de la participation des entreprises locales. L'annuaire des commerçants (bottin) membres sera distribué au début du mois de juillet à toutes les portes de la municipalité.

La campagne avec coupon de tirage n'a pas été retenue cette année. Le comité a décidé de proposer une nouvelle formule. Un souper réseautage sera organisé le 23 septembre prochain pour permettre à la population et aux entreprises de mieux se connaître. Ce sera un rendez-vous pour tous!

Quand : Mardi 23 septembre 2014 Où : Camping Panoramique, Portneuf

Coût: 20\$/personne

Réservez cette date à votre calendrier, près de 200 personnes sont attendues.

Le comité organisateur : Esther Savard et Joelle Genois conseillères municipales et Karine Lacroix, directrice de la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf

* Des billets seront disponibles à l'hôtel de ville à partir de juillet.



Journée de l'Arbre et de l'Embellissement 2014

Ce samedi 31 mai à l'hôtel de ville, les membres du comité culture et embellissement ainsi que le service des travaux publics invitaient leurs concitoyens à participer aux efforts d'embellissement dans le cadre de la Journée de l'arbre et de la Journée d'embellissement.

Environ 800 jeunes plants feuillus et résineux étaient distribués gratuitement aux citoyens et des barils de récupération d'eau de pluie étaient aussi en vente. De plus, les visiteurs sont repartis avec un des 150 plants d'échinacée pourpre, l'emblème floral de la municipalité

L'un des objectifs principaux de cette activité de distribution de plants est de sensibiliser la population de Portneuf à l'importance et au respect de l'arbre et de la forêt et à l'embellissement de leur environnement.

Lors de cette activité nous avons procédé à trois tirages de participation.

Les heureux gagnants sont :

- Mme Micheline Savard s'est mérité le baril d'eau;
- M. Jean Lachance la peinture offerte par l'artiste peintre, Mme Suzanne Claveau;
- Mme Mariska Belleau un calendrier aussi offert par l'artiste peinture, Mme Suzanne Claveau.

Merci à tous de votre présence et à l'an prochain.

Le comité culture et embellissement Le service des travaux publics de la ville de Portneuf



Le patrimoine bâti de la ville de Portneuf

Vous avez peut-être découvert lors des fêtes du 150° anniversaire de notre ville, qui se sont déroulées en 2011, que notre ville possède une riche histoire

et un patrimoine bâti bien présent. Dans cette chronique mensuelle, le comité culture et embellissement est heureux de vous présenter deux bâtiments d'exception qui ont marqué l'histoire de notre ville.

Manoir Edward-Hale

C'est en 2012 que le Manoir Edward-Hale a célébré ses 250 ans. En effet, cette maison a été construite entre 1762 et 1788 pour le censitaire Jacques-Alexis Delisle. Il faut mentionner que cette construction se situe sur une portion de l'ancien domaine de la baronnie de Portneuf. Plusieurs propriétaires se succèderont, dont le seigneur de la baronnerie de Portneuf, Edward Hale (de 1826 à 1851), qui en fera l'acquisition en 1845. C'est sous sa possession que le manoir s'agrandira et que certains éléments architecturaux s'ajouteront. Il habitera la maison jusqu'en 1861. Plusieurs autres propriétaires apporteront des modifications à la maison qui deviendra tantôt une auberge (1930-1940) et aussi un multilogement. Aujourd'hui, la maison est redevenue une maison unifamiliale et vous pouvez admirer le fruit des travaux de restauration faits par son propriétaire. Mentionnons que la maison a été citée monument historique par la municipalité le 8 juin 1998 puis reconnue bien culturel par le gouvernement du Québec le 23 juin 2005.

Église Saint-John-the-Evangelist

La communauté anglophone et anglicane prend sa place dans la région de Portneuf vers la première tranche du 19e siècle. On la retrouve dans différents secteurs de la région, entre autres dans la ville de Portneuf. La construction de l'Église est faite en 1884 par John Hatch selon les plans de l'architecte Harry Staveley. Il s'agit du 3e lieu de culte anglican de la région de Portneuf.

En terminant, nous tenons à vous mettre au parfum d'outils de références qui sont à votre disposition pour parfaire vos connaissances ou pour satisfaire votre curiosité! Nous vous invitons donc à vous procurez, dans un premier temps, le livre « Au dit lieu de Portneuf » écrit par Pierre Gignac et Jean-François Corbeil, ou à consulter le répertoire bâti de la MRC de Portneuf via le portail Portneufculturel.com :

http://portneufculturel.com/Bienvenue/index.php?option=com_content&view=article&id=69&Itemid=81

Source : Répertoire du patrimoine bâti via le <u>www.portneufculturel.com</u>

Votre comité culture et embellissement Par Samuel L'italien-Tessier et Karine St-Arnaud



Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf

La société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes.

Adresse du site de la SHEP: www.sheportneuf.fsheq.org.

Juillet : congé estival d'activité Aout : congé estival d'activité

Prochaine activité : Transformation et conservation des produits du potager Par Yves Gagnon

Le dimanche 7 septembre 2014, 9h00, hôtel de ville, 220, rue de la Montagne, Saint-Casimir

Admission gratuite pour les membres de la SHEP ainsi que pour les résidents des localités hôtes lors de la conférence tenue dans leur localité. (non-résidents : 5.00\$)

Communiqué

Pour diffusion immédiate



La municipalité de Portneuf renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec

Portneuf, le 20 mai 2014 – La ville de Portneuf est heureuse d'annoncer qu'elle a renouvelé son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2011, 2 fleurons sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2013. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir de nouveau la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2014, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. L'an dernier, plus de 50 % des municipalités ont réussi à décrocher un fleuron additionnel lors de leur visite de reclassification. C'est dans cet esprit que nous invitons l'ensemble des citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, car il s'agit d'un défi collectif.

Les classificateurs Fleurons du Québec reviendront évaluer notre municipalité au cours de l'été 2014. Ils visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage municipal. Les points sont répartis dans 5 domaines d'embellissement

340 points attribués au Domaine municipal;

230 points attribués au *Domaine résidentiel*;

180 points attribués au Domaine institutionnel;

140 points attribués au Domaine commercial et industriel;

160 points attribués aux *initiatives communautaires et au développement durable*.

Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la municipalité! Lancé en 2006, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et n'a cessé de croître depuis: il regroupe aujourd'hui 382 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint plus de 54 % des citoyens québécois.

Pour obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site internet www.fleuronsduquebec.com

-30-

Diane Godin

Conseillère municipale et Présidente du comité Culture et embellissement

418 286-6543



Coopérer pour créer l'avenir

RISTOURNE 2014 1 195 508\$

À chaque ristourne son histoire....



Chronique - Route des Arts

Bonjour à tous,

C'est un plaisir pour moi de revenir vous entretenir de la Route des Arts. Ce mois-ci je souhaite vous présenter les artistes et artisans participants et qui sont aussi citoyens de la ville de \mathbf{p} Portneuf.

Il me fait plaisir de vous présenter :

Véronique Carbonneauartiste peintre418 326-2787Pierre Choquettephotographe418 286-6795Suzanne Belleauartiste peintre418 286-5669www.crochegalerie.comJohanne Audetartiste peintre418 913-0547www.artmajeur.com/ateliermoonlightCathy Raymondgraphiste, artiste peintre418 801-7508www.cathyraymond.ca

Stéphanie Bouchard artiste peintre 418 997-3072

Daniel Sarrasin sculpteur 418 286-4434

Suzanne Claveau artiste peintre 418 572-0455 <u>www.suzanneclaveauartistepeintre.com</u>

Vous remarquerez que certains d'entre eux ont déjà leur site internet que je vous invite à visiter.

Venez aussi visiter ma page FACEBOOK (Suzanne Claveau) et découvrez une petite vidéo préparée par M. Pierre Choquette, photographe de Portneuf.

Dans cette vidéo, vous y rencontrerez la majorité des membres de la Route des Arts et aurez par la même occasion la chance de faire connaissance avec eux.

Partagez les sites que vous aimez avec vos amis, qui eux, à leur tour viendront visiter nos artistes dans leur environnement de travail.

Suzanne Claveau, artiste peintre.

N.B : Ceux qui aimeraient obtenir une copie de la vidéo pour la faire tourner dans leur commerce ou salle d'attente, peuvent me contacter au 418 572-0455.



La Résidence Portneuvienne

Pour informations ou visite:

contacter le bureau administratif de la résidence au 418 286-4000.

Gilles Émond. Président

Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne

Livre «Au dit-lieu de Portneuf»

Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net / 418 286-0024).





--- Communiqué de presse pour diffusion immédiate---

Bourses d'études de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf : une approche plus « techno » pour rejoindre nos jeunes membres

Pont-Rouge, 9 Juin 2014. Une fois de plus cette année, la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf a pris la décision de reconduire son programme de bourses d'études. Dans le but de soutenir notre clientèle étudiante du niveau professionnel, collégial et universitaire, nous offrirons près de 20 bourses d'études, représentant un montant total de 13 000\$. Également, afin de venir en aide à tous ceux qui ont terminé leurs études à la session d'hiver 2014 et qui ont intégré le marché du travail, nous proposons une catégorie de bourse intitulée « Bienvenue sur le marché du travail ».

Comment faire pour s'inscrire? « Les bourses d'études de la caisse représentent une excellente opportunité, pas trop compliquée, de remporter un bon montant permettant ainsi aux jeunes de les soutenir dans la poursuite de leurs études », nous mentionne M. Jacques Piché, président de la caisse. « Dès lors, nous avons décidé d'adopter une méthode plus « techno » pour faciliter leur inscription à l'une ou l'autre de nos bourses », surenchérit-il. Voici deux façons pour s'inscrire :

Rendez-vous sur la page Facebook de la caisse (facebook/caissedesjardinsducentredeportneuf) et complétez le formulaire d'inscription du concours « bourses d'études ».

<u>Ou</u>

Rendez-vous sur le site Web de la caisse (<u>desjardins.com/caissecentredeportneuf</u>) et remplissez également le formulaire d'inscription disponible au niveau de l'onglet promotion et concours.

Ce faisant, seules les inscriptions en ligne seront désormais acceptées. Les jeunes étudiants auront jusqu'au 25 juillet 2014 pour s'inscrire.

Solrée de remise de bourses: Aussi, du nouveau cette année quant à la tenue de la soirée de remise de bourses! Afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'être présents à cette soirée, la caisse organisera dorénavant cette soirée avant le début de la rentrée scolaire, soit le jeudi 14 août prochain. « Autrefois, la soirée de remise de bourse de la caisse avait lieu à la fin du mois d'octobre. Plusieurs jeunes ne pouvaient se présenter à notre événement puisqu'ils étaient à l'extérieur pour leurs études », nous explique M. Piché. « Étant donné qu'il s'agit d'une soirée pour eux, nous souhaitons vivement qu'ils soient présents », ajoute-t-il. Ceci étant, pour remporter une bourse d'études, les jeunes devront obligatoirement être présents lors de cette soirée.

Critères d'éligibilité et règlements du concours :pour connaître les critères d'éligibilité et règlements du concours de bourses d'études de la Caisse, rendez-vous sur leur page Facebook ou sur leur site Web.

Bonne chance,

-31-

Charline Sandra Bédard
Conseillère en communication
Tél.k: 418 284-0409, poste 299

Courriel: charline.sandra.bedard@desjardins.com

Une voie de choix

La bibliothèque le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque est ouverte les mercredis de 19h00 à 20h30 jusqu'au 25 juin inclusivement. Elle sera fermée tout le mois de juillet, mais ouverte le 31 juillet, puis fermée tout le mois d'août. Retour à l'horaire normal à compter du 3 septembre. VENTE DE LIVRES USAGÉS À 1.00\$. Bon été!

La bibliothèque la Découverte: secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Heure d'ouverture: mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à 15h00, jeudi 18h30 à 20h00

HORAIRE D'ÉTÉ: APRÈS LE 19 JUIN 2014, LA BIBLIOTHÈQUE NE SERA OUVERTE QUE LE 15 JUILLET ET LE 12 AOÛT.

RETOUR À L'HORAIRE NORMAL LE 2 SEPTEMBRE 2014.

Rubrique *idée de lecture*: Vous aimez les biographies, les faits vécus, dirigez-vous vers nos documentaires.



MARINA: samedi le 5 juillet 2014, entre 10:00 et 16:00 la marina de Portneuf ouvre l'accès à ses quais pour les résidents de Portneuf dans le cadre des Fêtes du nautisme. Des balades en voiliers ou bateaux moteur sur le fleuve si le temps le permet, des discussions sur la terrasse et des promenades sur les quais vous seront accessibles pour découvrir le nautisme. Nous servirons un petit goûter à nos visiteurs entre 12:00 et 13:30.

Venez nous voir!

CONCOURS DE PHOTOS: la ville de Portneuf souhaite vous inviter à participer à son concours de photos 2014-2015. En effet, nous vous invitons à nous faire parvenir des photos prises par vous de votre ville! Les photos sélectionnées paraîtront dans notre calendrier municipal 2015. Simplement nous transmettre vos photos par courriel au : info@villedeportneuf.com. Un prix de participation sera remis au gagnant (une pige sera faite parmi les gens qui participeront—bon de 100\$ « achat local »). Date limite: 31 août 2014

Taxes municipales – Quatrième versement le 15 juillet 2014

Il est possible de s'inscrire au retrait direct en nous fournissant un chèque « spécimen » portant le numéro matricule du compte que vous désirez payer. Vous aurez un formulaire d'adhésion à signer. Il est accessible au www.villedeportneuf.com, du menu de la page d'accueil, sélectionnez : « Services municipaux/Formulaire/Adhésion au retrait direct ». Grâce à ce mode de paiement, vous n'aurez plus à vous préoccuper d'effectuer votre paiement car il sera prélevé directement de votre compte bancaire.

Informations additionnelles au 418 286-3844 poste 21

Subvention installation septique

Dernière année pour profiter des 1 000\$ de subvention pour la mise aux normes de votre installation septique! Pour plus d'information: 418 286-3844 poste 25



Jean-François Jourdain, Urbaniste



Suite à de récentes inspections de l'état de la tête du quai de Portneuf, <u>Transports Canada</u> a pris la décision Attention! d'interdire l'accès à la tête du quai aux véhicules par mesure de sécurité. Les piétons peuvent cependant circuler dans certaine zone de la tête du quai. Le stationnement existant étant déjà fort occupé, principalement la fin de semaine, la Ville a demandé la permission à Transport Canada de procéder à l'ajout de stationnements supplémentaires dans une partie du Parc Léon-Provencher afin d'offrir aux touristes qui fréquentaient la tête du

quai la possibilité de garer leurs voitures. Cette situation est hors de notre contrôle et nous tenterons par diverses mesures d'atténuer les inconvénients que cette fermeture occasionne.

> Nelson Bédard Maire - ville de Portneuf

Page 14

Une voie de choix

FONDS ALUMINERIE DE DESCHAMBAULT POUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

APPEL DE CANDIDATURE

Un poste d'administrateur est à pourvoir au sein du conseil d'administrations du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables. Ce poste est ouvert à tous les citoyens de Portneuf. Le candidat sera choisi sur la base de sa disponibilité et de son intérêt personnel ainsi qu'en fonction de ses compétences dans les domaines du développement durable ou de l'éducation.

Le conseil d'administration gère localement le Fonds Alcoa pour les collectivités durables, un outil financier et de planification structurant, axé sur le long terme, et menant à une prise en charge modèle du développement durable dans les trois collectivités où l'entreprise est implantée. Un conseil d'administration est actif de chacune de ces municipalités.

Le mandat est d'une durée de deux ans maximum et représente environ cinquante heures de disponibilité par année pour les rencontres du conseil, la formation, la lecture et la révision de dossiers. Les candidats sont invités à faire connaître leur intérêt et leurs compétences par une lettre de motivation envoyée avant le 11 juillet à midi, à l'adresse suivante :

Ville de Portneuf 297, 1^{re} Avenue Portneuf, Québec G0A 2Y0

Courriel: info@villedeportneuf.com

Avec le Fonds Alcoa pour les collectivités durables, l'entreprise mise sur la qualité de vie dans les communautés où elle est implantée. Cette initiative accorde une importance particulière à la rétention et à l'attraction des jeunes, en privilégiant le développement durable et l'éducation comme principaux leviers pour y parvenir.





FONDS ALUMINERIE DE DESCHAMBAULT POUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PARC DES LOISIRS PORTNEUF-JEUX D'EAU: Les jeux d'eau de la ville de Portneuf situés au 1000, Avenue Saint-Germain, sur les terrains des loisirs de la ville, sont OUVERTS pour la saison d'été 2014 dès le 13 juin. Les jeux d'eau incluant le mobilier urbain, les toilettes publiques, le nouveau module de jeux, le terrain de basket-ball/hockey ainsi que le nouveau terrain de volley-ball de plage composent cet espace.

L'horaire des jeux d'eau est le suivant: OUVERT À TOUS LES JOURS DE 10H00 À 20H00

La Ville de Portneuf se réserve le droit de fermer l'accès à certaines ou à toutes les aires de jeux du parc de façon temporaire en raison de certaines conditions météorologiques ou autres.

Pour la sécurité des utilisateurs des jeux d'eau et du parc des loisirs de Portneuf, il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées, des contenants de verre, des trottinettes, des bicyclettes, des patins et des planches à roulettes, des barbecues et des poêles à gaz.

RÈGLEMENTS

- A- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur la surface bétonnée des jeux d'eau;
- B- Prière de maintenir les animaux de compagnie en laisse en tout temps;
- C- Toujours maintenir les lieux propres et exempts de fientes (excréments) d'animaux;
- **D-** Chaque enfant de moins de 3 ans doit être accompagné d'une personne responsable (pour un enfant) en tous lieux et en tout temps. Pour les enfants âgés de 3 à 7 ans, on exige la présence d'une personne d'accompagnement en tous lieux et en tout temps. Est considérée comme personne responsable toute personne âgée de 16 ans et plus; une preuve d'âge peut être demandée;
- L'accompagnateur assume l'entière responsabilité des enfants qu'il accompagne;
- E- Un maillot de bain convenable est obligatoire pour tous les enfants et utilisateurs des jeux d'eau. La couche aquatique est permise pour les enfants de moins de 3 ans;
- F- Il est interdit de cracher, d'uriner, de se moucher ou de souiller l'eau de toute autre façon dans l'aire du jeu d'eau;
- **G** L'accès d'une pataugeoire publique est interdit à une personne atteinte d'une lésion cutanée, d'une maladie de la peau ou d'une maladie contagieuse ou infectieuse;
- H- En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon sécuritaire;
- I- Toute personne ne se conformant pas à ces consignes peut être expulsée.

Tout contrevenant aux consignes de sécurité et aux règlements généraux du site, spécifiques aux installations, perdra ses privilèges entraînant ainsi l'expulsion immédiate.



DÉSHERBER LES BORDURES DES RUES

Au cours des dernières années, nous avons remarqué la prolifération d'herbes en bordure des rues de notre ville, et ce, dans tous les quartiers.

Cette situation complique quelque peu le nettoyage et l'entretien des différentes voies de circulation et nécessite plusieurs interventions de nos employés municipaux. Nous sollicitons donc la collaboration de tous les résidents en leur demandant d'arracher les mauvaises herbes qui poussent le long de la bordure de rue en façade de leur propriété.

La Ville favorise le désherbage manuel et mécanique et pour ce faire, il faut donc attendre que les herbes soient développées. Par la suite, un nettoyage des résidus de végétaux est recommandé afin d'éviter le colmatage des grilles d'égout pluviales. Ceci contribuera également à embellir votre environnement.

Merci de votre collaboration!



Le Défi

60^E ANNIVERSAIRE

Marchez, roulez, courez, pédalez

Participez au DÉFI 60^e de Dystrophie musculaire Canada

- Tour cycliste 60 et 160 Km
- Marche et course à pied
- Séance de spinning
- Souper spaghetti
- Parade de camions incendie et de chars allégoriques

Le 8 août 2014, Caserne des pompiers,

100 rue Paquin, Portneuf. Dans le cadre du Festival des pompiers de la MRC de Portneuf

Inscrivez-vous dès maintenant : Camil Julien au 418-326-0478 / 418-286-6846 camil.j709@hotmail.com